

Compte-rendu de séance du Conseil municipal de BRIE-ET-ANGONNES

du 11/04/2018

Le onze avril deux-mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BRIE-ET-ANGONNES, dûment convoqué le quatre avril deux-mil dix-huit, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHARVET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : M. Bernard CHARVET, Maire

Mme Nicole BOULEBSOL, M. Nicolas GROJEANNE, Mme Sylviane BIZET, M. Xavier VIGOUROUX, Mme Rachel LIAUD, adjoints au Maire

Mme Agnès AUBENAS, Mme Madeleine BONZI, M. Serge BOZZARELLI, Mme Édith CARRÉ, M. Jean-François EXCOUSSEAU, M. Bernard GALLE, Mme Brigitte JOURDAN, Mme Martine REBOUL, M. Claude SOULLIER, conseillers municipaux

Excusés : Mme Sylvie DI VINCENZO, M. Dominique JAIL, M. Fabrice LAURENT, M. René SESTIER

Ont donné procuration : Mme Sylvie DI VINCENZO à Mme Rachel LIAUD, M. Dominique JAIL à Mme Nicole BOULEBSOL, M. Fabrice LAURENT à M. Bernard GALLE, M. René SESTIER à M. Jean-François EXCOUSSEAU

Secrétaire de séance : M. Bernard GALLE, assisté d'un secrétaire auxiliaire M. Patrice DORE, agent de la commune

Ordre du jour : Lecture des procurations. Désignation d'un(e) secrétaire de séance. Validation du compte-rendu de Conseil municipal du 27 mars 2018. Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire. **FINANCES.** Présentation et vote du compte de gestion de 2017 du Receveur Municipal. Vote du compte administratif du budget de la commune de 2017. Affectation des résultats de l'exercice de 2017. Vote des taux d'imposition de 2018. Présentation et vote du budget primitif de la commune de 2018. Renouvellement de l'adhésion à l'association AGIREMPLI. Convention de cofinancement de la Mission Locale Alpes Sud Isère. Associations : attribution de subventions de fonctionnement. Convention de participation au fonctionnement de la classe ULIS. **INFORMATION.** Avenir du bureau de poste. Date du prochain conseil municipal : le mardi 5 juin 2018 à 19 heures.

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures.

M. le Maire donne lecture des quatre pouvoirs remis par Mme Sylvie DI VINCENZO, M. Dominique JAIL, M. Fabrice LAURENT, M. René SESTIER.

Validation du compte-rendu de la séance du 27/03/2018
--

M. le Maire met au vote le compte-rendu de la précédente réunion publique. Mme Agnès AUBENAS, Conseillère municipale, demande que le compte rendu soit modifié et reprenne les raisons de la demande de report des points de l'ordre du jour relatifs au budget. C'est par manque d'information que les élus mentionnés ont sollicité de l'assemblée le report de l'examen des points financiers. Le Conseil municipal valide la demande de Mme Agnès AUBENAS et précise que la modification sera faite pour la prochaine réunion du Conseil municipal.

Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire

En l'absence d'utilisation de délégation par Monsieur le Maire, ce point est sans objet.

FINANCES

Présentation et vote du compte de gestion de 2017 du Receveur Municipal

M. Nicolas GROJEANNE, adjoint au Maire en charge des finances et de l'économie locale, informe le Conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur municipal de Vizille.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, en l'absence de M. le Maire qui s'est momentanément absenté, Mme Nicole BOULEBSOL, Maire adjointe, met au vote le document dont le bilan synthétique a été projeté au cours de la réunion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2017 du budget principal,

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif du budget de la commune de 2017

M. Nicolas GROJEANNE, adjoint au Maire en charge des finances et de l'économie locale, fait une présentation détaillée et commentée du compte administratif 2017, dont la synthèse peut se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	1 826 350,12€
Dépenses de fonctionnement	1 553 515,93€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	272 834,19€
Résultats antérieurs reportés	426 037,63€
Résultat cumulé au 31/12/2018 - Résultat à affecter	698 871,82€

Section d'Investissement

Recettes d'investissement	1 449 884,59€
Dépenses d'investissement	1 351 100,37€
Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement	98 784,22€
Résultats antérieurs reportés	- 352 222,69€
Restes à réaliser en dépenses	- 677 179,16€
Déficit de la section d'investissement	- 930 617,63€

M. Nicolas GROJEANNE précise que le déficit de la section d'investissement correspond essentiellement aux dépenses engagées non mandatées du marché public des travaux de la mairie au 31/12/2017 et aux recettes certaines n'ayant pas encore donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Au cours du débat, M. Claude SOULLIER, attire l'attention de M. le Maire sur l'insincérité des comptes présentés, rejette les comptes et donne explication de son vote contre.

Après examen du grand livre comptable 2017, remis en amont de la séance, M. Claude SOULLIER a pu constater le paiement à une imprimerie de 100 brochures papier sur le Plan Local d'Urbanisme pour le compte du Comité Citoyen. M. le Maire explique que le document de travail établi par le Comité citoyen a été reconnu aussi bien par la Métropole que par l'AURG. Un exemplaire du document a été également remis au Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique du PLU.

Conformément à la loi, M. le Maire se retire de la séance.

Sous la présidence de M. Nicolas GROJEANNE, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2017 du budget principal.

Affectation des résultats de l'exercice de 2017

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, en accord avec la commission des finances, M. Nicolas GROJEANNE propose d'affecter la totalité des résultats de la section de fonctionnement de 698 871,82€ au financement des dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, APPROUVE la proposition.

Vote des taux d'imposition de 2018

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2018.

La commission des finances du 19/03/2018 suggère d'augmenter les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière Bâti de + 1%. Cette augmentation minimale permettrait de maintenir un écart faible avec l'inflation qui, combiné avec une recherche constante d'optimisation des dépenses assurerait une capacité d'autofinancement raisonnable. Par la voix de l'adjoint en charge des finances, la commission souligne que les taux appliqués à la commune font partie des plus bas de sa strate démographique.

Après avoir étudié le budget et fait le point sur la situation financière de la commune des trois dernières années avec le Receveur municipal, M. le Maire propose de stabiliser les taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat, sous réserve que l'inflation le permette. Dans cette perspective, sur la durée du mandat, la commune augmenterait les taux que de 1%, évitant ainsi d'alourdir la fiscalité locale, tout en maintenant un niveau suffisant d'autofinancement pour assurer les projets d'avenir.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité, DECIDE de ne pas augmenter le taux des taxes locales en 2018.

Présentation et vote du budget primitif de la commune de 2018

Chaque année le Conseil municipal vote le budget prévisionnel de la commune et prévoit ainsi pour l'année l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de son action.

L'adjoint au Maire en charge des finances et de l'économie, M. Nicolas GROJEANNE, rappelle que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité.

L'adjoint fait une présentation détaillée du budget principal de la commune, ainsi que l'évolution des chiffres prévisionnels par rapport aux réalisations des années précédentes.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 1 715 343,10€ pour la section de fonctionnement, et, à la somme de 2 891 750,53€ pour la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité, APPROUVE le budget primitif de la commune 2018.

Renouvellement de l'adhésion à l'association AGIREMPLOI – Année 2018

M. Nicolas GROJEANNE, adjoint au maire en charge de l'économie locale, propose de renouveler l'adhésion annuelle de la collectivité à l'association AGIREMPLOI. La participation annuelle s'élève à 8 725,00€.

Il est rappelé que l'expérimentation du dispositif est basée sur une durée de trois ans et qu'au bout de cette période un bilan sera présenté.

M. Nicolas GROJEANNE, membre du bureau de l'association, n'a pas pris part au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de renouveler en 2018 l'adhésion de la commune aux services proposés par AGIREMPLOI.

Convention de cofinancement de la Mission Locale Alpes Sud Isère

M. Nicolas GROJEANNE, adjoint au maire en charge des finances et de l'économie locale, propose que la commune apporte son concours financier au fonctionnement de la Mission Locale Alpes Sud Isère, membre du réseau des missions locales jeunes de la région Rhône Alpes, dont l'objectif est d'aider les jeunes de 13 à 25 ans, à résoudre leurs problèmes d'insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Le conventionnement était jusqu'ici pris en charge par le CCAS de Brié-et-Angonnes. Pour 2018, le montant de la dépense s'élève à 4 892,55€.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE de participer financièrement au fonctionnement de la Mission Locale Alpes Sud Isère.

Associations : attribution de subventions de fonctionnement
--

Mme Nicole BOULEBSOL, Maire adjointe en charge de l'urbanisme et de la vie associative, fait une présentation détaillée des subventions pouvant être allouées aux associations pour l'année 2018, retenues par la commission des finances du 19/03/2018.

La somme de 12 152.58€ se décomposent de la manière ci-après :

Associations	Effectifs / Nombre de Briataux	Objet	Montant 2018
Académie de Taekwondo C. Perdigon	86/35	Pratique du TAEKWONDO	900.00 €
US Vizille Athlétisme	160/5	Pratique de l'athlétisme	100.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers de Brié-et-Angonnes	85/52	Aides activités aux pompiers	400.00 €
	85/19	Aide équipements clique sapeurs-pompiers	300.00 €
APE	170/150 familles	Cinéma en plein air	600.00 €
		10 ans crantée Jacky Durand (valable en 2017)	0.00 €
Arts & Loisirs	152/98	Marché de l'Avent	300.00 €
Brié Sport	165 /150	Cross du Pain	900.00 €
Club des Briataux - Génération Mouvement	205/123	Vide grenier	200.00 €
		Portage bulletin municipal	800.00 €
Coopérative Scolaire du Barlatier	232 élèves	Éveil musical élémentaire 156 enfants	4 512.58 €
		Éveil musical maternelle 76 enfants	
Etoile Sportive Vaulnaveys Rugby	249/21	Aides aux animations	420.00 €
Festival du film de Vizille (Les Cinémas Associés)	/	Organisation du festival du film	100.00 €
UMAC	19/7 ?	Aides mémoire ancien combattants	200.00 €
Union des Habitants	259/203	Marché de la création	400.00 €
		Fête du pain	1 500.00 €
USJC Ski	272/19	Pratique du Ski	520.00 €
USJC Tennis	179/34	Financement d'activités / concours	0.00 €
Total			12 152.58 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à la majorité, ACCEPTE d'allouer aux associations les subventions proposées selon la répartition ci-dessus.

Convention de participation au fonctionnement de la classe ULIS
--

M. le Maire propose de solliciter une participation financière des communes d'origine des élèves scolarisés dans la classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Pour l'année scolaire 2017-2018, 12 enfants sont inscrits dans cette classe dont 11 ne sont pas domiciliés sur la commune.

Une convention signée entre Brié-et-Angonnes, commune d'accueil et les communes de résidence des enfants concernés viendra fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement de cette classe.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la convention proposée ainsi que sur la participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS pour un montant de 1 535,00€ par enfant pour l'année scolaire 2017-2018.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet de convention de participation au fonctionnement de la classe ULIS à intervenir entre Brié-et-Angonnes et les communes de résidence des enfants concernés, ainsi que le montant de la participation financière pour l'année scolaire 2017-2018.

INFORMATION

Avenir du bureau de poste

En 2016, la commune s'était opposée fermement à la fermeture programmée et annoncée du bureau de poste des Hauts du Moulin.

La direction régionale de La Poste vient d'annoncer la fermeture du bureau et de transformer en relais postal chez un commerçant.

M. le Maire exprime son refus quant à la disparition de ce service public et propose que la Direction de La Poste s'explique devant la population sur cette mutation.

Le Conseil municipal se pose la question si un simple guichet postal, même avec une amplitude horaire conséquente, pourra assurer les mêmes services.

M. le Maire prendra attache avec la direction de La Poste afin qu'une réunion publique puisse être programmée sur la fermeture du bureau.

Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue mardi 5 juin 2018 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,
Bernard CHARVET

